

—
Qu'est-ce qui
fonctionne en termes
de droits fonciers des
femmes ?

Ce que nous
savons et ce
qu'il nous reste
à savoir

Scalise et Giovarelli

8 JANVIER 2020

«Les droits fonciers et spécialement de propriété des femmes sont de plus en plus considérés comme un facteur important de croissance économique et de développement social. Ils sont également considérés comme déterminants pour les droits humains des femmes. Des preuves croissantes attestent que les droits fonciers et de propriété des femmes constituent des facteurs qui induisent des effets sociaux et économiques importants pour sur leur vécu quotidien mais également sur leurs familles.

Pourtant, dans le monde entier, les femmes constituent une couche sociale nettement désavantagées sur le plan des droits fonciers. Bien qu'elles soient principales utilisatrices ou main-d'œuvre des terres, Il n' en demeure pas moins, qu'elles n'ont souvent ni la propriété ni le contrôle de ces terres ainsi que la disponibilité des produits économiques de la terres.

Cet examen des preuves disponibles sur les droits fonciers et de propriété des femmes vise à identifier les opportunités d'analyse et les recherches supplémentaires à mener. Il est fondé sur un examen de la littérature en ligne, des bases de données universitaires, et des discussions avec les acteurs nationaux et internationaux : professionnels, chercheurs et activistes.

Nous proposons une nouvelle voie de recherche pour éclairer les pratiques et à terme, éliminer les inégalités hommes-femmes et améliorer les résultats économiques et sociaux pour les hommes et les femmes du monde entier.»



Elisa Scalise



Renee Giovarelli

* Basé sur les données disponibles en janvier 2020.

Les femmes bénéficient d'une sécurité foncière lorsque les droits fonciers sont

1
Complet

Davantage de droits dans le faisceau de droits.

•
Inclut les droits d'utiliser, de transférer, gérer, contrôler, de jouir et percevoir des revenus, léguer et hériter, entre autres.

3
Durable

De durée suffisante pour permettre un retour sur investissement, comme planter des arbres et creuser des puits, et offrir une stabilité économique.

•
Lorsqu'ils ne sont pas perpétuels, ils doivent avoir une durée garantie.

2
Solide

Protégés lorsqu'ils sont menacés ou remis en cause.

•
Reconnus lorsque des avantages ou occasions se présentent en lien avec un droit (par ex., indemnisation).

•
Ils peuvent être exercés librement, sans nécessiter d'autorisation.

•
Certitude concernant la nature et la portée des droits, qui sont connues de la détentrice des droits et globalement comprises.

•
Ils sont légitimes sur le plan social et juridique.

•
Ils sont héréditaires.

A.

Contextualisation du domaine de recherche

Les droits fonciers et de propriété des femmes représentent un champ de spécialisation relativement récent dans la pratique du développement international. Les programmes de développement se concentrent de plus en plus sur le statut des femmes dans :

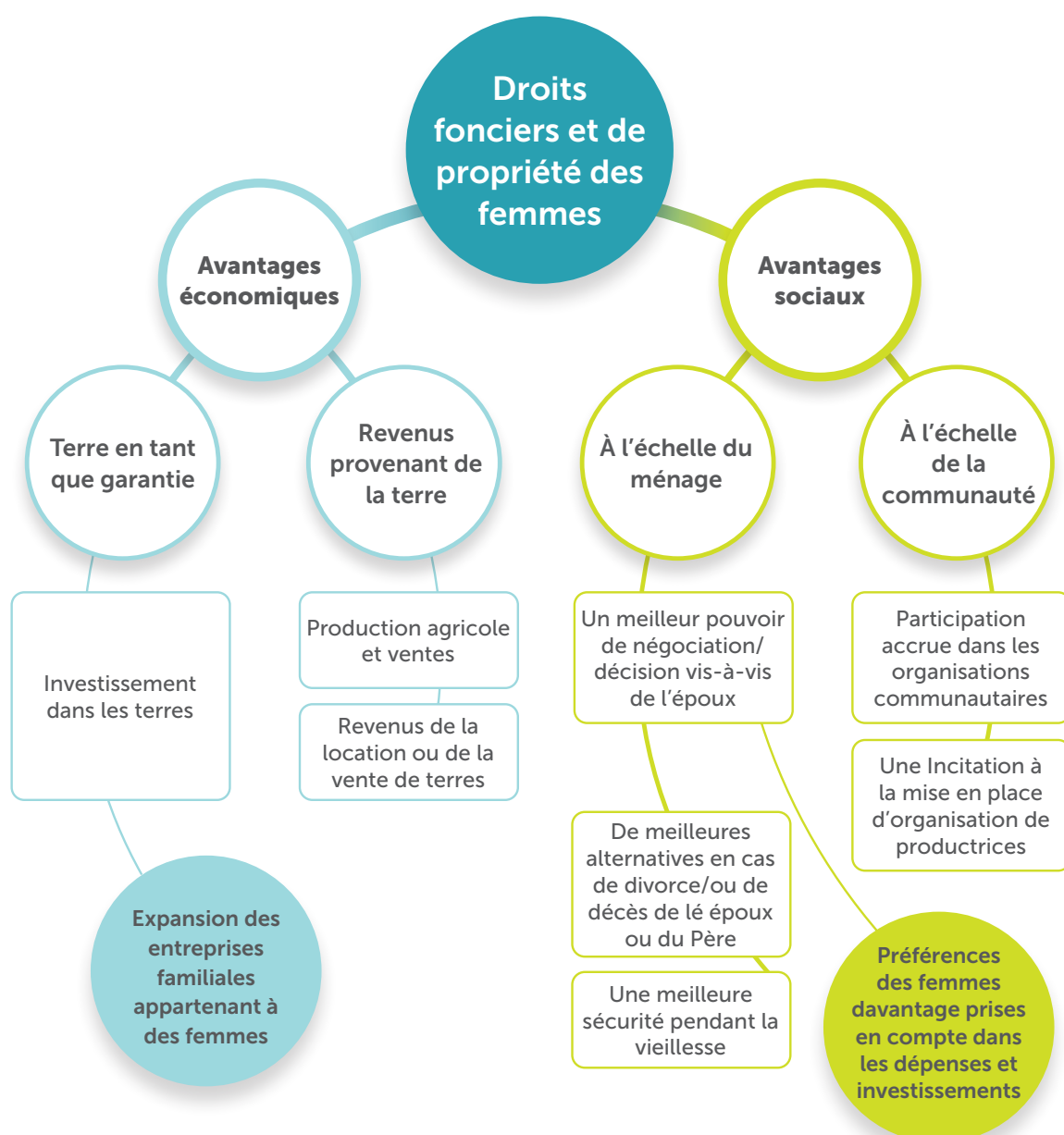
- Les projets d'établissement et d'enregistrement systématiques des titres de propriété (par ex., programmes d'officialisation des droits coutumiers, non enregistrés ou non écrits) ;
- Les réformes juridiques relatives aux droits fonciers, notamment la propriété conjointe entre époux et la succession ;
- Les réformes agraires, la redistribution des terres, la reconnaissance et la protection des terres collectives, coutumières, communautaires et indigènes ;
- La gouvernance des ressources communes ;
- La dépénalisation des faits retenus contre les défenseur des droits fonciers ;
- La gestion et la planification des terres urbaines et périurbaines ; et .
- Les cadres de droits humains liés aux droits des femmes, à la propriété et aux droits économiques.

On comprend également de mieux en mieux le rôle que peuvent jouer les droits de propriété dans l'autonomisation économique, la justice et l'équité pour les femmes. Les droits fonciers des femmes figurent Maintenant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ODD).¹

La sécurité foncière est essentielle à l'autonomisation des femmes, que ce soit au sein du ménage ou de la communauté, et entraîne d'autres avantages sociaux et économiques.

La terre constitue le bien de production central pour l'agriculture. C'est également une ressource fondamentale sur laquelle se construisent les économies. Les données confirment l'importance des droits des femmes et de leur contrôle des ressources dans divers résultats de développement, pour les femmes comme pour leur famille.²

Tableau 1: Effets potentiels de la sécurité foncière pour les femmes³



Plusieurs études réalisées dans différents contextes ont démontré que la sécurité foncière peut :

- Renforcer la capacité des femmes à investir dans les terres ;⁴
- Augmenter leur capacité à conclure des contrats agricoles ;⁵
- Renforcer l'autonomisation et la valorisation du rôle des femmes et des filles par la participation aux décisions du ménage ;
- Renforcer la capacité des femmes et des filles à agir de manière autonome ;
- Augmentation du taux de scolarisation des jeunes filles du ménage ; et
- Réduire les risques de subir la violence domestique.⁶

La sécurité foncière est importante pour le bien-être des familles, qu'une femme soit chef de famille ou vive dans un ménage dirigé par un homme.

Les ménages dans lesquels les femmes ont des droits fonciers sont susceptibles de consacrer une part plus importante du revenu du ménage à la nourriture, à l'éducation et aux soins de santé des enfants.⁷

L'inégalité entre hommes et femmes en matière de droits fonciers et de propriété persiste à l'échelle mondiale.

Actuellement, dans la majeure partie de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud, la répartition de la propriété foncière entre hommes et femmes penche largement en faveur des hommes, en ce qui concerne la superficie totale et la qualité des terres . Dans quatre pays africains, la superficie moyenne cultivée par les femmes atteint un à deux tiers de celle cultivée par les hommes.⁸

Les éditions les plus récentes de l'Étude sur la mesure des niveaux de vie (des enquêtes intégrées sur l'agriculture dans six pays d'Afrique subsaharienne) prouvent que **les inégalités ne s'arrêtent pas à la propriété. Elles s'étendent également à la solidité des droits sur les terres appartenant aux femmes.** Ceux-ci incluent la gestion des terres et les droits de vendre ou d'utiliser la terre comme garantie en vue d'un prêt.⁹

Ces inégalités perdurent, en partie, car les femmes rencontrent des difficultés d'accès à la terre.

L'héritage est l'une des principales méthodes d'acquisition de la terre pour les hommes comme pour les femmes. Or, dans de nombreux contextes, les femmes soit ne reçoivent aucun héritage, soit leur part représente une fraction de celle des hommes. Dans la plupart des systèmes coutumiers qui pratiquent l'allocation des terres par la communauté, les femmes ne reçoivent pas de terres de leur communauté d'origine, car elles sont censés bénéficier des terres du patrimoine foncier de leur époux.

Pourtant les femmes qui entrent dans une communauté par le mariage ne sont pas considérées comme relevant du même lignage que son époux . En conséquence elles ne reçoivent aucun droit sur les terres de ce dernier ou de sa communauté.

Les autres moyens d'accès, comme l'achat sur le marché ou la location de terres, sont hors de portée de la plupart des femmes rurales, en raison des ressources financières importantes requises et de la discrimination dans les pratiques de prêt.¹⁰

Cette situation fait d'une bonne partie des femmes, un catégorie sociale sans terres.

Comme les inégalités dans un marché se renforcent mutuellement au fil du temps, le pouvoir des femmes en tant qu'acteurs économiques diminue. Puisqu'elles ne sont pas propriétaires de la terre et qu'elles n'ont pas accès au crédit, elles sont moins productives et considérées comme de moins bons investissements(investisseurs). Une intervention importante est nécessaire pour rompre ce cycle.

B.

Solidité, limites et disponibilité des preuves relatives aux interventions et facteurs ayant une incidence sur les droits fonciers et de propriété des femmes

Aujourd'hui, les preuves disponibles concernant les interventions sur la sécurisation des droits des femmes évoluent.

Le Tableau 2 montre la disponibilité et la solidité des preuves sur les interventions qui impactent positivement certains aspects de la sécurité foncière pour les femmes.

La solidité des preuves de ces actions renvoie au degré de rigueur et la quantité d'études réalisées sur ces domaines d'intervention. Les preuves (et les données ?) existantes révèlent dans quelle mesure une intervention particulière est efficace, prometteuse, . Elles révèlent en outre son inefficace ou l'absence de mesure réelle de ses effets sur les femmes.

Cependant la majeure partie des preuves (et données ?) disponibles n'indiquent pas en quoi une intervention a un effet sur la sécurité foncière des femmes, mesurée par le caractère complet, durable et solide des droits. De plus, les facteurs qui influencent la sécurité foncière ne sont pas statiques et les résultats peuvent évoluer dans le temps.

In general, research in this field would benefit from shared definitions and concepts to facilitate aggregation of the lessons from individual studies by outlining key elements that relate to women's land tenure security.¹¹

Tableau 2. Résumé des preuves sur les interventions et facteurs ayant une incidence sur la sécurité foncière des femmes

SOLIDITÉ DES PREUVES			
▼ Conclusions concernant l'efficacité des interventions	Preuves fiables La question a été étudiée dans la littérature révisée par les pairs, dans au moins trois études	Preuves émergentes Soit la question a été étudiée dans moins de trois études, soit le champ d'étude ou son étendue géographique sont limités	Il faut davantage de preuves Évident en pratique ou dans la littérature grise, mais la question n'a pas encore été rigoureusement étudiée
<p>Efficace</p> <p>Jugée efficace pour améliorer certains aspects de la sécurité foncière des femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation conjointe (titres foncier, certificats et autres titres) des droits de propriété conjointe. • Participation à des réunions d'information.^{12,13} • Documentation et délimitation et sécurisation des terres pour les femmes chefs de famille.¹⁴ • Réduire les inégalités entre hommes et femmes en matière de connaissances des droits fonciers.¹⁵ • Réformer les lois sur les droits en matière de succession pour les femmes.¹⁶ • Mettre à contribution les associations de femmes existantes.¹⁷ • Fixer des quotas légaux pour la participation des femmes aux organes de gouvernance des terres et des ressources (en particulier avec une formation et un soutien à la base).¹⁸ • Mobiliser les femmes pour qu'elles agissent et militent collectivement pour l'accès aux droits aux terres et aux ressources.¹⁹ • Mobiliser les femmes pour sensibiliser les autorités étatiques et les autorités coutumières sur les remises en cause récurrentes des droits acquis des femmes sur les terres 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire participer les femmes aux décisions de la communauté.²¹ • Documenter les droits distincts des femmes a sur la terre.²² • Établir des droits d'adhésion clairs pour les femmes dans les groupes qui détiennent collectivement des terres,²³ notamment en commençant par officialiser les droits des femmes à la terre au sein du ménage et des groupement féminins de producteurs ou associations villageoise.²⁴ • Mesures d'incitation en faveur des droits de propriété conjoints, comme des paiements conditionnels²⁵ et des réglementations permettant des prix réduits. • Allègement de la preuve de la propriété conjointe notamment par l'utilisation de photographies en tant que preuve.²⁶ • Encourager la communauté à soutenir les droits de propriété conjoints.²⁷ • Améliorer les droits de propriété légaux pour les femmes.²⁸ et apporter des changements positifs au droit de la famille.²⁹ • Remettre en question le parti pris en faveur des hommes dans les processus de délimitation et de sécurisation des terres.³⁰ 	
<p>Prometteuse</p> <p>Les preuves sont Jugée prometteuse pour améliorer certains aspects de la sécurité foncière des femmes, soit, bien que l'intervention porte sur les terres, les conclusions sur les résultats économiques n'ont pas été formulées en termes de sécurité foncière pour les femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Interventions de changement comportemental s'attaquant aux normes sociales et droits fonciers communautaires inéquitables.²⁰ 	<ul style="list-style-type: none"> • Recourir aux groupes d'entraide pour la prestation de services de vulgarisation agricole.³¹ • Adopter une approche flexible de gestion collaborative pour la gouvernance communautaire des forêts collectives.³² • Mener des conversations au sein de la communauté sur le changement comportemental.³³ • Exiger un enregistrement de l'information indiquant explicitement qui héritera de la parcelle pendant et à l'issue du processus de régularisation de la tenure foncière.³⁴ • Appuyer les groupements de communautés de femmes dans la sensibilisation sur nécessité de se formaliser afin d'accéder à toutes les protections et avantages offerts par les dispositions légales locales et nationales. • Centrer les services de conseil agricole sur les femmes.³⁵ 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la capacité des femmes propriétaires à négocier/ conclure des contrats avec les locataires.³⁶ • Favoriser la participation des femmes aux processus d'officialisation communautaires, et documenter les droits des femmes aux terres collectives • Tirer parti de l'émigration des hommes.³⁷ • Accès à la justice pour les droits fonciers, notamment par la formation judiciaire/de médiateurs, assistants juridiques, etc. • Appliquer les normes et principes mondiaux relatifs aux droits fonciers des femmes et au litige stratégique en utilisant la CEDAW • Former les femmes à des domaines traditionnellement masculins, comme l'arpentage • Coopérer avec la police pour arrêter ceux qui s'accaparent les terres • Coopérer avec les chefs communautaires traditionnels ou les autorités locales pour protéger les droits fonciers des femmes
<p>Inefficace</p> <p>Jugée inefficace pour améliorer certains aspects de la sécurité foncière des femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Établir les titres de propriété conjointe uniquement au nom du chef de famille • Garantir les droits aux terres collectives en faisant uniquement appel aux hommes 		

Malgré les preuves limitées, les experts, professionnels, donateurs et chercheurs sur les droits fonciers des femmes s'entendent sur le fait qu'il est possible d'obtenir des droits plus solides, complets et durables, valorisables pour les femmes lorsque les interventions portent sur les points suivants :

Les femmes doivent disposer à la fois de **droits légaux et de l'acceptation sociale de ces droits à la terre** (individuellement ou dans le cadre de la communauté).

Les femmes doivent pouvoir **produire de la valeur à partir des terres** (par leur utilisation, vente, location, en les utilisant en tant que garantie pour des prêts, indemnisation en cas de prise de possession, etc.) d'une manière qui leur permette d'utiliser la valeur acquise pour prendre **des décisions autonomes**.

Les femmes doivent disposer de connaissances de base sur la meilleure façon d'utiliser et de gérer les terres **pour pouvoir en tirer le meilleur profit**.

Les intérêts des femmes doivent **peser tout autant** que ceux des hommes dans l'exercice des droits fonciers.

Les femmes doivent être en mesure de **faire respecter leurs droits et intérêts dans les terres** lorsque ceux-ci sont menacés.

Effets bénéfiques de la sécurité foncière pour les femmes

Tableau 3. Ce tableau présente de manière plus détaillée les preuves concernant les types d'intervention courants sur les droits fonciers des femmes, et leurs résultats. Chaque type d'intervention porte sur au moins une des dimensions de la sécurité foncière (par ex., les droits sont plus complets, plus durables ou plus solides).

► Dimension (s) de la sécurité foncière la(es) plus touchée(s)	COMPLET					COMPLETE
	DURABLE	DURABLE		DURABLE		DURABLE
	SOLIDE	SOLIDE	SOLIDE	SOLIDE	SOLIDE	SOLIDE
► Type de résultat obtenu par l'intervention	Droits légaux	Acceptation sociale des droits à la terre	Générer de la valeur à partir de la terre et prendre des décisions autonomes	Tirer au maximum profit de la terre	Importance égale accordée aux rôles et responsabilités des femmes et des hommes	Faire respecter les droits menacés
	<ul style="list-style-type: none"> La modification du droit de la famille et le renforcement des droits de propriété des femmes sont favorisés par une évolution importante des activités économiques des femmes, (occupation d'un meilleur emploi à temps plein, emploi non agricole à l'extérieur de la maison).³⁸ Le mode intergénérationnel de succession entraîne une meilleure égalité entre hommes et femmes au fil du temps en Amérique latine.⁴⁴ En Zambie, des droits sûrs de succession pour les veuves sont associés à davantage d'investissements dans les terres par les couples mariés, notamment l'utilisation d'engrais, la mise en jachère et l'utilisation de pratiques de labour intensives en main-d'œuvre visant à réduire l'érosion et le ruissellement.⁵⁰ Considérer uniquement les communautés autochtones sur le plan collectif empêche de garantir l'égalité des droits pour les femmes sur le plan juridique.⁵⁷ 	<ul style="list-style-type: none"> Les femmes doivent connaître et comprendre leurs droits pour que leur documentation fasse réellement une différence.³⁹ L'établissement des titres de droits fonciers et l'enregistrement, la cartographie et la délimitation, et la formalisation des droits profitent aux ménages dirigés par des femmes.⁴⁵ Les incitations financières visant à encourager le choix de titres fonciers conjoints pour les terres du ménage renforçaient ce choix ; les activités de sensibilisation aux avantages des titres conjoints, prenant en compte les besoins des deux sexes, renforçaient également ce choix, mais dans une moindre mesure.⁵¹ Les titres établis uniquement au nom des femmes amélioraient la qualité de vie de la famille davantage que les titres conjoints ou établis uniquement au nom des hommes.⁵² L'adhésion à des groupes de femmes est associée à davantage de connaissances sur l'établissement des titres fonciers.⁵³ Les quotas de genre dans les organes de gouvernance des terres collectives peuvent améliorer l'efficacité des interventions en matière de conservation, et entraîner un partage plus équitable des bénéfices, toutefois il demeure indispensable de s'attaquer à la discrimination dans les attitudes et pratiques des groupes.⁵⁸ 	<ul style="list-style-type: none"> Les titres conjoints profitent aux femmes en matière de participation aux décisions du ménage et augmentent les rendements agricoles.⁴⁰ Les femmes participant aux groupes d'entraide contribuent davantage aux décisions du ménage sur l'utilisation des terres que les femmes qui n'y participent pas. Mais cette participation n'a pas d'effet dans les domaines de décision traditionnellement réservés aux hommes.⁴⁶ Les groupes d'entraide peuvent favoriser une prise de conscience et améliorer le contrôle sur les revenus du ménage, mais d'autres obstacles à l'autonomisation des femmes dans l'agriculture subsistent et sont profondément enracinés dans les normes sociales et culturelles.⁵⁴ 	<ul style="list-style-type: none"> Impliquer les femmes dans les services de vulgarisation nécessite une connaissance des normes culturelles relatives aux rôles de genre, de promouvoir la participation des femmes en tant que formatrices et prestataires de services de vulgarisation agricole, ainsi que la mise en œuvre d'une approche participative.⁴¹ Pour que les services de vulgarisation agricole soient utiles aux femmes, le projet doit : <ul style="list-style-type: none"> s'efforcer explicitement d'atteindre les femmes ; déterminer les ressources en eau utilisées par les hommes et les femmes ; faire participer les femmes à la sélection végétale ; distribuer aux femmes des plantes à forte rentabilité économique, ne nécessitant pas d'investissement initial important ni la possession de ressources ; et évaluer l'impact de l'introduction de nouvelles technologies ciblant les femmes sur les normes de genre.⁴⁷ Il est rentable, à long terme, d'investir dans la sensibilisation des femmes à leurs droits fonciers et d'améliorer leurs compétences techniques agricoles, même si cela coûte plus cher que de sensibiliser les hommes.⁵⁵ 	<ul style="list-style-type: none"> Des droits clairs pour les femmes dans les groupes ayant des droits collectifs sur les terres influencent la participation des femmes aux décisions liées à la terre. Cependant, les femmes ne sont pas toujours incluses dans la définition culturelle de la communauté. Leur inclusion ou leur exclusion dépend de leur situation familiale, de la résidence du couple et des règles coutumières.⁴² Les groupes de gestion forestière dont l'organe décisionnel principal est composé en grande partie de femmes obtiennent de meilleurs résultats dans la gestion des forêts. Mais les groupes composés uniquement de femmes obtiennent de moins bons résultats que les groupes mixtes en ce qui concerne l'adoption de comportements favorables aux forêts.⁴⁸ La participation des femmes améliore la gouvernance des ressources locales, entraînant des règles plus strictes, un meilleur respect des règles, une transparence et responsabilisation accrues, et une meilleure résolution des conflits.⁵⁶ Une intervention est nécessaire pour s'assurer que les femmes aient une participation significative dans les organes de décision.⁵⁹ 	<ul style="list-style-type: none"> Un soutien juridique efficace basé sur la communauté nécessite une formation officielle au droit, une assistance personnalisée pour la gestion des conflits liés aux droits fonciers, la participation de la communauté locale et de ses dirigeants, et l'évolution des mentalités concernant les droits des femmes.⁴³ Les assistants ou conseillers juridiques de la communauté doivent être respectés et connus de la communauté, et doivent compter aussi bien des hommes que des femmes.⁴⁹

C.

Recommandations de recherches sur les interventions

Même s'il existe de plus en plus de preuves et de données, il est nécessaire d'effectuer davantage de recherches pour approfondir et élargir notre compréhension des actions nécessaires en vue d'améliorer concrètement les droits fonciers des femmes :

- Sur les interventions qui **portent sur les trois dimensions de la sécurité foncière** pour les femmes : le caractère complet, durable et solide.
- Sur l'importance, pour les femmes, de documenter les droits fonciers et de propriété **dans différents régimes fonciers** (par ex. sur les terres collectives) et déterminer si l'établissement des titres fonciers à grande échelle est bénéfique aux femmes.
- Sur les interventions qui améliorent la participation des femmes aux organes de gouvernance des terres collectives et un examen **des conditions dans lesquelles l'inclusion dans les organes de gouvernance apporte** des résultats positifs pour les femmes.
- Sur les **dimensions intra-ménage** des réformes des droits fonciers, en particulier pour les femmes dans les ménages dirigés par un homme.
- Sur la **durabilité** des interventions ou de leurs résultats, en particulier par le biais d'études longitudinales.
- Sur l'importance d'avoir des droits sécurisés sur un foncier qui puisse faire l'objet d'une valorisation économique surtout à l'égard des groupements de femmes qui réclame des droits fonciers.
- Sur la possibilité de **mettre à l'échelle** certaines interventions, et les effets positifs et négatifs qui en découlent.
- Sur des interventions de sécurité foncière adaptées à l'expérience des **femmes à différentes étapes de leur vie ou ayant différentes expériences de vie**, par ex., jamais mariées, veuves, handicapées, pauvres sur le plan économique, vivant en milieu rural ou urbain.
- Dans **divers contextes et régions** pour montrer l'efficacité des types d'intervention en fonction de la géographie et des cultures.
- Sur la manière de favoriser et **soutenir efficacement une évolution des normes sociales** au profit des femmes et des hommes.

Notes de fin

1. Particulièrement dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui contient trois indicateurs liés aux terres. Ceux-ci concernent les droits fonciers des femmes : deux (1.4.2 et 5.a.1) requièrent une collecte de données ventilées par sexe, et disposent d'une méthodologie convenue et d'un questionnaire joint à la collecte des données à l'échelle nationale ; et le troisième (5.a.2) mesure les progrès du cadre juridique pour les droits fonciers et de propriété des femmes. En mai 2012, cent trente États membres ont adopté les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (DVGR). Il s'agit des premières directives mondiales sur la gouvernance des terres. Les DVGR réitérent le principe d'égalité entre les sexes, appelant les États à « s'assurer que les femmes et les filles bénéficient de l'égalité des droits fonciers et de l'égalité d'accès aux terres, aux pêches et aux forêts, indépendamment de leur situation au regard de l'état civil ou de leur situation matrimoniale. »
2. Meinzen-Dick, R., Quisumbing, A., Doss, C., & Theis, S. (2017). Women's Land Rights as a Pathway to Poverty Reduction: A framework and review of available evidence. International Food Policy Research Institute (IFPRI).
3. Ce diagramme est basé sur la théorie du changement avancée dans : World Bank (2005), Gender Issues and Best Practices in Land Administration Projects: A Synthesis Report, Gender and Rural Development Thematic Group and the Land Policy and Administration Thematic Group of the World Bank. Pour certains de ces résultats, les preuves sont fiables, pour d'autres elles sont faibles. Se référer à, Higgins, D., Balint, T., Liversage, H., et Winters, P., (2018) Investigating the impacts of increased rural land tenure security: A systematic review of the evidence," *Journal of Rural Studies* 61, 34-62.
4. Goldstein, M., & Udry, C. (2008). The Profits of Power: Land Rights and Agricultural Investment in Ghana. *Journal of Political Economy*; Ali, D. A., Deininger, K., & Goldstein, M. (2014). Environmental and Gender Impacts of Land Tenure Regularization in Africa: Pilot evidence from Rwanda. *Journal of Development Economics*, 110, 262-275. Extrait de : <https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2013.12.009>; Dillon, B., & Voena, A. (2017). Inheritance Customs and Agricultural Investment. Extrait de : <https://ssrn.com/abstract=2913102>
5. FAO SOFA Team, & Doss, C. (2011). The Role of Women and Agriculture. Rome: FAO; Croppenstadt, A., Goldstein, M., & Rosas, N. (2013). Gender and Agriculture: Inefficiencies, segregation, and low productivity traps. Washington, D.C. World Bank. Development Economics Vice Presidency, Partnerships. Capacity Building Unit.
6. Santos, Florence, Fletschner, Diana, and Capoccia, Angela (2014). Quantitative Evidence on the Impact of Improving Land Rights or Tenure Security A Systematic and Gender-Sensitive Literature Review, août 2014.
7. Katz, E., & Chamorro, J. (2002). Gender, Land Rights, and the Household Economy in Rural Nicaragua and Honduras. Madison, WI: USAID/BASIS CRSP; Smith, L., Ramakrishnan, U., Ndiaye, A., & Martorell, R. (2003). The Importance of Women's Status for Child Nutrition in Developing Countries. International Food Policy Research Institute (IFPRI); Allendorf, K. (2007). Do Women's Land Rights Promote Empowerment and Child Health in Nepal? *World Development*, 35(11), 1975-1988
8. World Bank. (2012). World Development Report. Extrait de : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/4391>
9. Slavchevska, V., de la O Campos, P., Brunelli, C., & Doss, C. (2017). Beyond Ownership: Women's and men's land rights in Sub-Saharan Africa. 2017 World Bank Conference on Land and Poverty. Washington, D.C. World Bank
10. Croppenstadt, A., Goldstein, M., & Rosas, N. (2013). Gender and Agriculture: Inefficiencies, segregation, and low productivity traps. Washington, D.C. World Bank. Development Economics Vice Presidency, Partnerships. Capacity Building Unit.
11. See Doss, C., & R. Meinzen-Dick. (2018). Women's Land Tenure Security: A Conceptual Framework. Seattle, WA: Resource Equity. <https://consortium.resourceequity.org/conceptual-framework>
12. Persha, Lauren, Greif, Adi, et Huntington, Heather. "Assessing the Impact of Second-Level Land Certification in Ethiopia," Article préparé pour être présenté au cours de la Conférence 2017 de la Banque mondiale sur la terre et la pauvreté, The World Bank, Washington DC, du 20 au 24 mars 2017 ; Wiig, H. (2013). Joint Titling in Rural Peru: Impact on Women's Participation in Household Decision Making. *World Development*, 52, 104-119; Newman, C., Tarp, F., and Broek, K. (2015). "Property Rights and Productivity: The Case of Joint Land Titling in Vietnam." Vol.91(1), pp.91-105.
13. Melesse, Mequanint B., Dabissa, Adane & Bulte, Erwin, (2018) Joint Land Certification Programmes and Women's Empowerment: Evidence from Ethiopia, *The Journal of Development Studies*, 54:10, 1756-1774; Holden, S.T, et Bezu, S. "Joint Land Certification, Gendered Preferences, and Land-related Decisions: Are Wives Getting More Involved?" Centre for Land Tenure Studies/School of Economics and Business Norwegian University of Life Sciences, AS, Norvège (octobre 2014); Holden, S. et Tefera, T., "From Being Property of Men to Becoming Equal Owners? Early Impacts of Land Regulation and Certification of Women in Southern Ethiopia," FINAL RESEARCH REPORT (UN-HABITAT et GLTN, janvier 2008).
14. Persha, Lauren, Greif, Adi, et Huntington, Heather. "Assessing the Impact of Second-Level Land Certification in Ethiopia," Article préparé pour être présenté au cours de la Conférence 2017 de la Banque mondiale sur la terre et la pauvreté, The World Bank, Washington DC, du 20 au 24 mars 2017. Goldstein, M.; Hougbedji, K.; Kondylis, F.; O'Sullivan, M.; Selod, H. 2018. Formalization without certification? Experimental evidence on property rights and investment. *Journal of Development Economics* 132 (2018) 57-74. Goldstein, M.; Hougbedji, K.; Kondylis, F.; O'Sullivan, M.; Selod, H. 2016. Securing Property Rights for Women and Men in Rural Benin. Gender Innovation Lab Policy Brief; No. 14. World Bank, Washington, DC. Ali, D.A., Deininger, K., et Goldstein, M. (2014). "Environmental and gender impacts of land tenure regularization in Africa: pilot evidence from Rwanda." *Journal of Development Economics*, vol. 110, 2014, 262-275
15. Quisumbing, A., & Kumar, N. (2014). Land Rights Knowledge and Conservation in Rural Ethiopia: Mind the Gender Gap. IFPRI; Cherchi, Ludovica; Goldstein, Markus; Habyarimana, James; Montalvo, Joao; O'Sullivan, Michael; et Udry, Chris, "Incentives for Joint Land Titling: Experimental Evidence from Uganda," Conférence 2018 de la Banque mondiale sur la terre et la pauvreté, The World Bank - Washington DC, du 19 au 23 mars 2018.
16. Dillon, B., & Voena, A. (2017) Inheritance Customs and Agricultural Investment (18 janvier 2017); Roy, S. (2008), Female Empowerment Through Inheritance Rights: Evidence from India, Department of Economics, London School of Economics, 6 septembre 2008; Peterman, A. (2011) Women's Property Rights and Gendered Policies: Implications for Women's Long-term Welfare in Rural Tanzania, *The Journal of Development Studies*, 47:1, 1-30; Dancer, Helen (2017) An equal right to inherit? Women's land rights, customary law and constitutional reform in Tanzania. *Social and Legal Studies*, 26 (3). pp. 291-310. ISSN 1461-7390; Deininger, K., Goyal, A., & Nagarajan, H. (2013). Women's inheritance rights and the intergenerational transmission of resources in India. *The Journal of Human Resources*, 48(1): 114-141; Harari, M., (2016). Women's inheritance rights and bargaining power:

evidence from Kenya. The Wharton School, University of Pennsylvania; Sapkal, R. (2016). From Mother to Daughter: Does Equal Inheritance Property Laws Reform Improve Female Labor Supply and Educational Attainments in India? *Asian Journal of Law and Economics*, 8(1)

17. Bayisenge, J. (2018). "From male to joint land ownership: Women's experiences of the land tenure reform programme in Rwanda." *Journal of Agrarian Change*, 18(3), 588-605; Kumar, N. and Quisumbing, A. (2015). "Policy Reform toward Gender Equality in Ethiopia: Little by Little the Egg Begins to Walk." *World Development* 67, 406-23; Holden, Stein T. & Tilahun, Mesfin. (2017) "Land Distribution in Northern Ethiopia from 1998 to 2016: Gender-disaggregated, Spatial and Intertemporal Variation, Norwegian University of Life Sciences, Centre for Land Tenure Studies Working Paper 3/17.
18. Agarwal(2001,2010),Sun,MwangietMeinzen-Dick(2011)etColemanetMwangi(2012);McCarthy,N.,&Kilic,T.(2015).Thenexus between gender, collective action for public goods and agriculture: Evidence from Malawi. *Agricultural Economics*, 46(3), 375-402
19. FAO (Gilmour, D.). 2016. Forty years of community-based forestry: A review of its extent and effectiveness. Rome; Velayudhan, M. (2009). Women's Land Rights in South Asia: Struggles and Diverse Contexts. *Economic and Political Weekly*, 44, pp. 74-79; Brody, C., De Hoop, T., Vojtkova, M., Warnock, R., Dunbar, M., Murthy, P., & Dworkin, S.L. (2017). Economic self-help group programmes for improving women's empowerment: A systematic review. *Journal of Development Effectiveness*, 9(1), 15-40; Tadros, M. (2011) Women Engaging Politically: Beyond Magic Bullets and Motorways, Pathways; Shandra, J. M., Shandra, C. L., & London, B. (2008). Women, non-governmental organizations, and deforestation: A cross-national study. *Population and Environment*, 38, 48-72. World Resources Institute, Q&A with Cécile Ndjebet: Empowering Women is Key to Better Forest Management in Cameroon, Stephanie Ratté, 11 mars 2015, accessible sur <http://www.wri.org/blog/2015/03/qa-c%C3%A9cile-ndjebet-empowering-women-key-better-forest-management-cameroon>; Klugman, Jeni; Hanmer, Lucia; Twigg, Sarah; Hasan, Tazeen; McCleary-Sills, Jennifer; Santamaria, Julieth. 2014. Voice and Agency : Empowering Women and Girls for Shared Prosperity. Washington, DC: World Bank Group. © World Bank <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/19036> License: CC BY 3.0 IGO." Deere, C.D. (2003). "Women's land rights and social movements in the Brazilian agrarian reform." *Journal of Agrarian Change* 3(1-2), 257-288
20. Klugman, Jeni; Hanmer, Lucia; Twigg, Sarah; Hasan, Tazeen; McCleary-Sills, Jennifer; Santamaria, Julieth. 2014. Voice and Agency : Empowering Women and Girls for Shared Prosperity. Washington, DC: World Bank Group. © World Bank <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/19036> License: CC BY 3.0 IGO; Grabe, S., Dutt, A. and Dworkin, S. (2014) 'Women's Community Mobilization and Wellbeing: Gendered Resistance to Social Inequalities in Nicaragua and Tanzania'. *Journal of Community Psychology* 42(4): 370-397
21. McCarthy, N., & Kilic, T. (2015). The nexus between gender, collective action for public goods and agriculture: Evidence from Malawi. *Agricultural Economics*, 46(3), 375-402
22. Newman, C., Tarp, F., and Broek, K. (2015). "Property Rights and Productivity: The Case of Joint Land Titling in Vietnam." Vol.91(1), pp.91-105.; Menon, N., van der Meulen Rodgers, Y., and Nguyen, H. (2014). "Women's Land Rights and Children's Human Capital in Vietnam." *World Development*, 54, 18-31
23. Anne M. Larson, Iliana Monterroso et Pamela Cantuarias, Gender and the formalization of native communities in the Peruvian Amazon, CIFOR, 2019; Kaarhus, R., & Dondeyne, S. (2015). Formalising land rights based on customary tenure: Community delimitation and women's access to land in central Mozambique. *The Journal of Modern African Studies*, 53(2), 193-216.
24. Bose, P., 2013. Individual tenure rights, citizenship, and conflicts: Outcomes from tribal India's forest governance. *Forest Policy and Economics*, Vol 33, pp. 71-79
25. Cherchi, Ludovica; Goldstein, Markus; Habyarimana, James; Montalvao, Joao; O'Sullivan, Michael; et Udry, Chris, "Incentives for Joint Land Titling: Experimental Evidence from Uganda,"Conférence 2018 de la Banque mondiale sur la terre et la pauvreté, The World Bank - Washington DC, du 19 au 23 mars 2018.
26. Deininger, K., Ali, D. A. Ali, Holden, S.T., et Zevenbergen, J. (2007). "Rural Land Certification in Ethiopia: Process, initial impact, and implications for other African countries." Washington DC: World Bank, accessible sur <http://ideas.repec.org/a/eee/wdevel/v36y2008i10p1786-1812.html>
27. Holden, S.T, et Bezu, S. "Joint Land Certification, Gendered Preferences, and Land-related Decisions: Are Wives Getting More Involved?" Centre for Land Tenure Studies/School of Economics and Business Norwegian University of Life Sciences, AS, Norvège (octobre 2014); Holden, S.et Tefera, T., "From Being Property of Men to Becoming Equal Owners? Early Impacts of Land Regulation and Certification of Women in Southern Ethiopia," FINAL RESEARCH REPORT (UN-HABITAT and GLTN, janvier 2008).
28. Hallward-Driemeier, Mary; Hasan, Tazeen; Rusu, Anca Bogdana. 2013. Women's Legal Rights over 50 Years : Progress, Stagnation or Regression?. Policy Research Working Paper;No. 6616. World Bank, Washington, DC. © World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/21474>
29. Hallward-Driemeier, Mary; Hasan, Tazeen; Rusu, Anca Bogdana. 2013. Women's Legal Rights over 50 Years : Progress, Stagnation or Regression?. Policy Research Working Paper;No. 6616. World Bank, Washington, DC. © World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/21474>
30. Kaarhus, R., & Dondeyne, S. (2015). Formalising land rights based on customary tenure: Community delimitation and women's access to land in central Mozambique. *The Journal of Modern African Studies*, 53(2), 193-216
31. Raghunathan, Kalyani, et al. "Can Women's Self-Help Groups Improve Access to Information, Decision-Making, and Agricultural Practices? The Indian Case." *Agricultural Economics*, vol. 50, no. 5, 2019, pp. 567-580.
32. Purabi Bose; Anne M. Larson; Susana Lastarria-Cornhiel; Claudia Radel; Marianne Schmink; Birgit Schmook; Verónica Vázquez-García (2017). Closing the gender gap in access to and control of natural resources in Latin America. *Women's Studies International Forum*, ISSN: 0277-5395, Vol: 65, Page: 53-59
33. McCarthy, N., & Kilic, T. (2015). The nexus between gender, collective action for public goods and agriculture: Evidence from Malawi. *Agricultural Economics*, 46(3), 375-402
34. Ali, D. A., Deininger, K. and Goldstein, M., 2014. Environmental and gender impacts of land tenure regularization in Africa: Pilot evidence from Rwanda, *Land and Property Rights*, Vol 110, pp. 262-275
35. Mogue, T., Mueller, V., & Kondylis, F. (2019). Cost-effectiveness of community-based gendered advisory services to farmers: Analysis in Mozambique and Tanzania. *PLoS One*, 14(3) doi:<http://dx.doi.org/10.1371/journal.pone.0211448>
36. Bezabih, M. and Holden, S.T. (2010b). "Why is Land Productivity Lower on Land Rented Out by Female Landlords? – Theory, and Evidence from Ethiopia"

37. Lama, Ang Sanu, Kharel, Sambriddhi, et Ghale, Tracy. (2017). When the Men Are Away: Migration and Women's Participation in Nepal's Community Forestry Source: Mountain Research and Development, 37(3):263-270. URL: <http://www.bioone.org/doi/full/10.1659/MRD-JOURNAL-D-16-00092.1>
38. Hallward-Driemeier, Mary; Hasan, Tazeen; Rusu, Anca Bogdana. 2013. Women's Legal Rights over 50 Years : Progress, Stagnation or Regression?. Policy Research Working Paper; No. 6616. World Bank, Washington, DC. © World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/21474> License: CC BY 3.0 IGO.
39. Bayisenge, J. (2018). "From male to joint land ownership: Women's experiences of the land tenure reform programme in Rwanda." *Journal of Agrarian Change*, 18(3), 588-605. DOI: 10.1111/joac.12257; Kumar, N. and Quisumbing, A. (2015). "Policy Reform toward Gender Equality in Ethiopia: Little by Little the Egg Begins to Walk." *World Development* 67, 406-23. DOI: 10.2139/ssrn.2184985
40. Newman, C., Tarp, F., and Broek, K. (2015). "Property Rights and Productivity: The Case of Joint Land Titling in Vietnam." *Land Economics*, Vol.91(1), pp. 91-105. https://www.researchgate.net/publication/279335476_Property_Rights_and_Productivity_The_Case_of_Joint_Land_Titling_in_Vietnam; Mequanint B. Melesse, Adane Dabissa & Erwin Bulte (2018) Joint Land Certification Programmes and Women's Empowerment: Evidence from Ethiopia, *The Journal of Development Studies*, 54:10, 1756-1774, DOI: 10.1080/00220388.2017.1327662 ; Wiig, H. (2013). Joint Titling in Rural Peru: Impact on Women's Participation in Household Decision Making. *World Development*, 52, 104-119. DOI: 10.1016/j.worlddev.2013.06.005
41. Quisumbing, Agnes R. & Pandolfelli, Lauren, 2010. "Promising Approaches to Address the Needs of Poor Female Farmers: Resources, Constraints, and Interventions," *World Development*, Elsevier, vol. 38(4), pages 581-592, April.
42. Anne M. Larson, Iliana Monterroso et Pamela Cantuarias, Gender and the formalization of native communities in the Peruvian Amazon, CIFOR, 2019; Kaarhus, R., & Dondeyne, S. (2015). Formalising land rights based on customary tenure: Community delimitation and women's access to land in central Mozambique. *The Journal of Modern African Studies*, 53(2), 193-216.
43. Behrman, J., Billings, L., and Peterman, A. (2013). "Evaluation of grassroots community-based legal aid activities in Uganda and Tanzania: Strengthening women's legal knowledge and land rights." CAPRI Working Paper No. 108, CGIAR Systemwide Program on Collective Action and Property Rights.
44. Food, Agriculture and Rural Development, Current and Emerging Issues for Economic Analysis and Policy Research (CUREMIS II); Volume I: Latin America and the Caribbean; Edited by Benjamin Davis, Rome, 2003.
45. Goldstein, M.; Hougbedji, K.; Kondylis, F.; O'Sullivan, M.; Selod, H. 2016. Securing Property Rights for Women and Men in Rural Benin. Gender Innovation Lab Policy Brief; No. 14. World Bank, Washington, DC. <http://hdl.handle.net/10986/25453> Ali, D.A., Deininger, K., et Goldstein, M. (2014). "Environmental and gender impacts of land tenure regularization in Africa: pilot evidence from Rwanda." *Journal of Development Economics*, vol. 110, 2014, 262-275. <https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2013.12.009>
46. Raghunathan, Kalyani, et al. "Can Women's Self-Help Groups Improve Access to Information, Decision-Making, and Agricultural Practices? The Indian Case." *Agricultural Economics*, vol. 50, no. 5, 2019, pp. 567-580.
47. Quisumbing, Agnes R. & Pandolfelli, Lauren, 2010. "Promising Approaches to Address the Needs of Poor Female Farmers: Resources, Constraints, and Interventions," *World Development*, Elsevier, vol. 38(4), pages 581-592, April.
48. Mwangi, E., Meinzen-Dick, R. et Sun, Y. (2011). "Gender and sustainable forest management in East Africa and Latin America." *Ecology and Society* 16(1): 17.
49. Billings, L., Meinzen-Dick, R.S., et Mueller, V. (2014). "Implications of community-based legal aid regulation on women's land rights." IFPRI Research Brief 20, International Food Policy Research Institute.
50. Dillon, B., & Voena, A. (2017) Inheritance Customs and Agricultural Investment (18 janvier 2017)
51. Cherchi, Ludovica; Goldstein, Markus; Habyarimana, James; Montalvao, Joao; O'Sullivan, Michael; et Udry, Chris, "Incentives for Joint Land Titling: Experimental Evidence from Uganda," 2018 Conférence de la banque mondiale sur la terre et la pauvreté, The World Bank - Washington DC, 19-23 mars 2018. <https://landwise.resourceequity.org/records/3015>
52. McCarthy, N., & Kilic, T. (2015). The nexus between gender, collective action for public goods and agriculture: Evidence from Malawi. *Agricultural Economics*, 46(3), 375-402.
53. Cogolati, S. & Wisniak, M. (2018). Working Paper No. 198 – mars 2018 TAKING WOMEN'S RIGHTS SERIOUSLY: THE CASE OF COMMONS. Extrait de https://ghum.kuleuven.be/ggs/publications/working_papers/2018/198cogolati
54. Raghunathan, K., Samyuktha K., et Quisumbing, A., (2019). Can Women's Self Help Groups improve Access to Information, decision-making and agricultural practices? *The Indian case. Agricultural Economics*. 2019; 50:567-580.
55. Mogue, T., Mueller, V., & Kondylis, F. (2019). Cost-effectiveness of community-based gendered advisory services to farmers: Analysis in Mozambique and Tanzania. *PLoS One*, 14(3) doi:<http://dx.doi.org/10.1371/journal.pone.0211448>
56. Leisher, C., Temsah, G., Booker, F., Day, M., Samberg, L., Prosnitz, D., Agarwal, B., Matthews, E., Roe, D., Russell, D., Sundeland, T., Wilkie, D., (2016), Does the gender composition of forest and Fishery Management Groups affect Resource Governance and Conservation Outcomes? A systematic map. *Environmental Evidence* (2015) 5:6.
57. Bayisenge, J. (2018). From male to joint land ownership: Women's experiences of the land tenure reform programme in Rwanda. *Journal of Agrarian Change*, 18(3), 588-605; Kumar, N. & Quisumbing, A. (2015). Policy Reform toward Gender Equality in Ethiopia: Little by Little the Egg Begins to Walk. *World Development* 67, 406-23.
58. Cook, N. J., Grillos, T., Andersson, K. P., (2019) Gender Quotas Increase the Equality and Effectiveness of Climate Policy Interventions, *Nature Climate Change* 9, 330-334; Beaman, L., Chattopadhyay, R., Duflo, E., Pande, R., et Topalova, P. (2009). 'Powerful Women: Does Exposure Reduce Bias', *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 124, no. 4, pp. 1497-1540 <http://qje.oxfordjournals.org/content/124/4/1497>
59. Kaarhus, R., et Dondeyne, S., (2015) Formalizing Land Rights Based on Customary Tenure: Community Delimitation and Women's Access to Land in Central Mozambique, *Journal of Modern African Studies*, Volume 53: issue 2, juin 2015 p. 193-216.

This paper was produced
for the Research Consortium
on Women's land Rights.



Identify solutions. Equip practitioners. Collaborate for change.

The Research Consortium aims to advance women's land and resource rights around the world.

An initiative from Resource Equity, the Consortium collects, shares, and exchanges knowledge on what works for women, and seeks to foster a thriving community of researchers and practitioners focused on evidence-based change.



Advancing women's land and resource rights.

Resource Equity is a nonprofit that advocates for legal, policy, and social change in order to empower rural women by securing their rights to land and resources.

Copyright

This document is covered by creative Commons License Attribution 4.0 International (CC BY 4.0). You are free to share and adapt provided that you give appropriate credit, link to the license, and indicate any changes made.

Suggested citation format : Scalise, E. and Giovarelli, R. (2020). *"What Works for Women's Land and Property Rights? What we know and what we need to know."* Resource Equity.

January 2020